



BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD

1, rue Romieu

Beaumont-du-Périgord

24440 – BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD

Tél. : 05 53 22 30 24

Email : contact@beaumontois-en-perigord.fr

ARRETÉ MUNICIPAL

Le 24 septembre 2026 - n° 260924-124

Circulation interdite Route du Pruneau, route du Teyssonier

Du mercredi 07 octobre au jeudi 22 octobre 2026

Enfouissement de réseau BT pour le SDE24

LE MAIRE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire,

VU la demande en date du 24 septembre 2026 de l'entreprise SAS CYPRIOTE ;

Considérant qu'en raison de travaux d'enfouissement de réseaux BT pour le SDE24 sur la route du Pruneau et sur la route du Teyssonier, il y a lieu d'interdire la circulation et d'interdire le stationnement, du mercredi 07 octobre 2026 au jeudi 22 octobre 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Route du Pruneau et la route du Teyssonier seront interdites à la circulation et le stationnement sera interdit du mercredi 07 octobre 2026 au jeudi 22 octobre 2026 en raison de travaux d'enfouissement de réseau BT pour le SDE24.

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera mise en place par le demandeur et sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de BEAUMONTOIS EN PERIGORD.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de BEAUMONTOIS EN PERIGORD,
Monsieur le Major de la Brigade de gendarmerie de Beaumontois en Périgord,
L'entreprise SAS CYPRIOTE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beaumontois en Périgord,

Le 24 septembre 2026



Le Maire

Jean-François PIBOYEU